

ACCORD DE LA BRITISH EMPIRE STEEL CORPORATION AVEC LES MINEURS

M. H. B. ADSHEAD (Calgary-Est): Monsieur l'Orateur, le 20 août, j'ai posé une question au ministre du Travail (M. Heenan) au sujet d'une entente qui, d'après les journaux, aurait été conclue entre les mineurs de la Nouvelle-Ecosse et la British Empire Steel Corporation. Il me promit alors de me donner plus de renseignements. Puis-je savoir quand l'entente sera déposée en Chambre et quelle a été la conduite du département du Travail en cette affaire? Je suis bien disposé à considérer ceci comme un avis de motion pour le dépôt de documents.

L'hon. PETER HEENAN (ministre du Travail): Je m'attends de recevoir demain ou après-demain l'entente en question. Si c'est le désir de mon honorable ami je me ferai un plaisir de la déposer.

M. ADSHEAD: Quelle a été la conduite du département sous ce rapport?

L'hon. M. HEENAN: Comme il serait long d'expliquer cela, disons que je dépose tous les documents.

M. ADSHEAD: Merci.

NOUVEAU CLASSEMENT DU TRAITEMENT DES FONCTIONNAIRES DU SERVICE POSTAL

M. L. J. LADNER (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir du ministre des Postes si des mesures ont été prises pour donner suite à sa promesse à l'effet de recommander une échelle de traitement plus élevée pour les facteurs et les commis ambulants des postes; et si cette recommandation a été faite à la commission du service civil, qu'en est-il résulté?

L'hon. P.-J. VENIOT (ministre des Postes): Ma promesse a été tenue et ces propositions ont été faites à la commission du service civil. Pour ce qui est des facteurs, des trieurs et des commis de la poste sur les trains, la commission du service civil, le 2 mai dernier, faisait savoir au département des Postes qu'elle ne voyait pas moyen de se rallier à notre recommandation ou d'effectuer un classement qui entraînerait une augmentation de traitement pour ces trois catégories. J'ai fait part de cela à la Chambre le 3 mai. Dans la même lettre on déclare qu'on a aussi fait une recommandation pour les commis ambulants des postes. On signale que ces fonctionnaires ne sont pas précisément dans la même catégorie que les autres quant aux motifs sur lesquels on appuie le refus de la demande et on prie le département d'indiquer à la com-

[L'hon. J. H. King.]

mission de quelle façon elle pourrait exaucer les désirs des courriers de chemins de fer pour ce qui est d'une nouvelle classification. Hier, j'ai signé une ordonnance donnant instruction au sous-ministre et au surintendant du service ambulancier de conférer avec la commission du service civil en vue de voir comment on pourrait en venir à un nouveau classement. Aujourd'hui, la direction des courriers sur les trains siège à Ottawa et confère avec les fonctionnaires de l'administration postale en vue de formuler un projet que la commission pourrait accepter.

M. LADNER: Etant donné l'importance de la question, le ministre des Postes aurait-il l'obligeance de déposer sur le bureau le rapport et la correspondance.

L'hon. M. VENIOT: C'est parfait; je ferai mon possible pour que les documents soient déposés demain.

REUNION DU COMITE DES PRIVILEGES ET ELECTIONS

M. J.-J. DENIS (Joliette) président du comité des privilèges et élections: A l'appel de l'Ordre du jour, hier, le chef de l'opposition (M. Bennett) a réclamé des explications touchant les séances du comité des privilèges et élections. Je n'ai pas saisi la pleine portée de la question à ce moment-là et j'ai promis à mon honorable ami de lui donner une réponse, à huit heures, hier soir. A la reprise de la séance, comme la Chambre siégeait en comité général, je n'ai pu remplir ma promesse et je désire le faire maintenant. J'ai lu attentivement le compte rendu des Débats et je constate que le chef de l'opposition a déclaré que, d'après les Procès-Verbaux du 3 courant, le comité des privilèges et élections avait été convoqué pour mardi, le 8 mai,—c'est-à-dire aujourd'hui,—tandis que d'après les Procès-Verbaux du lendemain, c'est-à-dire du 4 mai, cette réunion du comité est convoquée pour le 10 courant.

Mon honorable ami a demandé des explications et il a ajouté qu'il avait déjà pris ses mesures pour assister à cette séance du 8 mai, et que ce changement de date, naturellement, le dérange. Voici mon explication: La dernière réunion du comité a eu lieu jeudi le 3 mai, et lorsque le comité a levé la séance, pour être convoqué plus tard à la demande du président, j'allai voir le greffier sans tarder et lui demandai de réserver la date du 8 mai pour la prochaine réunion du comité. Cette date fut choisie provisoirement, car je n'avais pas la certitude de recevoir à temps certains documents que j'attendais du procureur général de la province de l'Alberta. Néanmoins, sa-